

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **29**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

**OBJET** : **AVIS SUR SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES NAPPES PLAINES DU ROUSSILLON**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON  
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL  
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG  
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)  
P.MAURY (Thuir)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Maya LESNE** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

71/2019

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

**VU** le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Plaine du Roussillon approuvé lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 11 avril 2019 par délibération n°26, projet composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), d'un Règlement, de leurs annexes cartographiques et d'un rapport d'évaluation environnementale;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment son article L212-6;

**VU** le courrier de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau en date du 12 avril 2019 sollicitant l'avis de la commune à rendre sous quatre mois;

**VU** les compétences de la communauté de Communes des aspres en matière d'eau potable et d'assainissement

**CONSIDERANT** que le projet de SAGE, qui englobe 79 communes des Pyrénées-Orientales et 1 commune de l'Aude sur une surface de 900 km<sup>2</sup>, définit les objectifs et les sous-objectifs nécessaires pour atteindre l'équilibre quantitatif et qualitatif des nappes à travers six axes de travail définis collectivement:

- Articuler préservation des nappes et aménagement du territoire pour préserver l'avenir de la plaine du Roussillon
- Partager l'eau des nappes entre les différents usages, dans le respect de l'équilibre quantitatif
- Réguler la demande en eau par une politique volontariste d'économies
- Connaître tous les forages et leurs prélèvements associés et faire en sorte qu'ils soient de bonne qualité
- Protéger les captages AEP en adaptant la réponse à leur niveau de contamination
- Organiser la gouvernance pour une gestion efficace des nappes

Le Président **DEMANDE** à l'Assemblée d'émettre un avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Plaine du Roussillon et **OUVRE** la discussion.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** de donner un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Plaine du Roussillon;

**SOUHAITE** que dans le partage de l'eau entre les différents usages, la priorité soit donnée à l'eau potable, notamment dans le secteur Aspres-Réart, et que la répartition entre collectivités gestionnaires fasse l'objet d'une concertation préalable prenant en compte et valorisant les efforts fournis par chaque collectivité pour atteindre les objectifs de rendement des réseaux.

**CONSIDERE** que la réalimentation des nappes plioquatennaires doit être un des objectifs prioritaires du SAGE et du PGRE à venir.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
**René OLIVE**

